

**Arrêté du 22 mars 2013 portant nomination à une commission régionale d'inscription
et à une chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes
NOR : JUSC1307550A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu les articles L. 822-2, L. 822-6 ;

Vu l'article R. 822-8 du code de commerce ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2010 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Limoges ;

Vu les arrêtés du 24 janvier et du 18 avril 2011 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Limoges ;

Vu les propositions du président de la chambre régionale des comptes du Centre – Limousin, en date du 20 aout 2012 ;

Vu les propositions de la présidente de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Limoges, en date du 22 octobre ;

Vu les propositions et avis du premier président de la cour d'appel de Limoges et du procureur général près ladite cour, en date du 13 novembre 2012 ;

Vu les propositions du ministre de l'économie, des finances et du commerce extérieur, en date du 20 décembre 2012 ;

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés membres de la commission régionale d'inscription et de la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Limoges :

En qualité de président

M. Didier BALUZE, conseiller à ladite cour, titulaire.

Mme Christine MISSOUX-SARTRAND, conseiller à ladite cour, suppléante.

En qualité de magistrat de la chambre régionale des comptes

M. Jaime ANTUÑA, premier conseiller à la chambre régionale des comptes du Centre – Limousin, titulaire.

M. Philippe BELLOCQ, premier conseiller à la chambre régionale des comptes du Centre – Limousin, suppléant.

En qualité de professeur des universités spécialisé en matière juridique, économique ou financière

M. Alain SAUVIAT, professeur d'économie à la faculté de droit et des sciences économiques de Limoges, titulaire.

M. Jacques PÉRICARD, professeur d'histoire du droit à la faculté de droit et des sciences économiques de Limoges, suppléant.

En qualité de personne qualifiée en matière juridique, économique ou financière

M. Alain BESSON, président du tribunal de commerce de Limoges, titulaire.

M. Jacques LEYTÈRE, juge au tribunal de commerce de Limoges, titulaire.

Mme Corinne BOUSQUET, présidente du tribunal de commerce de Tulle, suppléante.

M. René DUFOUR, juge au tribunal de commerce de Limoges, suppléant.

En qualité de représentant du ministre chargé de l'économie

M. Gérard PERRIN, directeur départemental des finances publiques de la Creuse, titulaire.

Mme Marilyn LE DREN, responsable du pôle « Gestion fiscale » à la direction départementale des finances publiques de la Creuse, suppléante.

En qualité de membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes

M. Jean BONNET, président honoraire de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Limoges, titulaire.

M. Henri LIMOUZINEAU, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Limoges, suppléant.

Article 2

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 22 mars 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice, et
par délégation,
Le chef du bureau du droit commercial,

Ronan GUERLOT